



# A vos cultures

N°25 – 21 septembre 2022

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°29

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

### A RETENIR :

#### **Colza : Faible pression ravageurs.**

- Grosses altises : premières captures significatives en cuvette. Fin du risque sur feuillage dans les parcelles du réseau. Hors réseau, des parcelles se trouvent à moins de 4 feuilles.
- Petites altises : fin du risque pour les colzas ayant atteint 4 feuilles.
- Tenthredes : présence de quelques larves sur plantes. A surveiller jusqu'à 6 feuilles
- Quelques pucerons verts du pêcher signalés.
- Limaces : à surveiller, quelques dégâts hors réseau.

### COLZA

#### STADES :

**De B4 à B8 (BBCH 14 à 18) pour les 15 parcelles observées cette semaine.**

#### PETITES ALTISES

Fin du risque pour l'ensemble des parcelles observées dans le BSV. Maintenir la surveillance sur les parcelles à moins de 4 feuilles (consulter nos précédents bulletins).

#### GROSSES ALTISES



## Adultes de grosses altises

Les captures s'intensifient et cette semaine, 9 parcelles signalent des captures en cuvette jaune, en moyenne 4.4 individus piégés. Au vu du stade de développement des colzas, le risque de dégâts sur feuillage est quasi nul. Il est néanmoins important de suivre vos cuvettes jaunes pour déterminer l'intensité du vol et le futur risque larvaire.

Stades de sensibilité : de la levée à 4 feuilles.

### Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

**Maintenir la surveillance jusqu'au stade 4 feuilles pour le risque lié aux dégâts d'adultes sur feuillage. A ce jour, le risque progresse mais reste modéré pour les colzas à moins de 4 feuilles. Dans le cas d'un vol massif dans les prochains jours, une intervention pourrait être nécessaire sur des colzas n'ayant pas atteint 4 feuilles, dans ce cas intervenir avec :**

**BORAVI WG 1.0 kg/ha (phosmet 500 g/kg) à incorporer dans une eau préalablement acidifiée pour obtenir un pH de 5.5 avec NEUTRAL OPTIMA à 0.05 % (manganèse 3% + acide citrique 19.5 %), 2 applications max/an.**

**Attention, produit non mélangeable avec toute autre substance active et DVP de 20m et fin d'autorisation d'utilisation au 1<sup>er</sup> novembre 2022.**

En l'absence de BORAVI suivre les recommandations de Terres Inovia en suivant le lien :

<https://www.terresinovia.fr/-/grosse-altise-adulte-une-gestion-specifique-est-necessaire>

**L'altise d'hiver est active surtout dans les premières heures qui suivent la tombée de la nuit. C'est pourquoi l'application en soirée est à privilégier avec un volume de bouillie d'au moins 150 à 200 l/ha. »**

**Les températures fraîches actuelles et le retour de la pluie avec redoux annoncé pourraient être favorables à l'augmentation de la pression grosses altises.**

### **Levier Agronomique**

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises. Dans l'idéal, la destruction des repousses ne devrait pas intervenir avant le stade 3-4 feuilles de votre nouveau colza.

## TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

La présence de larves est signalée sur plante dans une parcelle du réseau.

### Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

**Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas. Attention aux risques de confusions avec des morsures de limaces qui sont signalées hors réseau.**

Des interventions ponctuelles seront peut-être nécessaires pour sauvegarder les parcelles n'ayant pas atteint le stade 4 feuilles. Dans ce cas, et si les seuils sont atteints, intervenir avec une cyperméthrine comme :

**CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.**

### **PUCERONS VERTS DU PECHER :**

Une parcelle du réseau signale leur présence. Pour l'instant, le risque de nuisibilité direct (prélèvement de sève) reste très faible.

### **LIMACES :**

Quelques signalements hors réseau. Maintenir la surveillance sur les colzas n'ayant pas atteint le stade 3 – 4 feuilles.

### **Autres ravageurs :**

La présence ponctuelle de noctuelles, taupins et punaises est signalée hors réseau. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces articles sur le site Terres Inovia :

- ➔ <https://www.terresinovia.fr/-/les-ravageurs-secondaires-a-l-automne>
- ➔ <https://www.terresinovia.fr/-/des-infestations-de-punaises-des-cereales-possibles-localement-en-phase-d-installation-des-colzas>
- ➔ <https://www.terresinovia.fr/-/enquete-de-surveillance-punaises-des-cereales>

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale" "Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

*La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.*

***La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier***

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)**

